



CHARTRE ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACADEMIE

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l'éthique du football en général et les règles particulières de l'académie (définies par le comité directeur de Koul Sport)

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente l'académie et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

CHARTRE

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein de Koul Sport, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et respecter la charte et des règlements intérieurs de l'académie (représentant légal pour les mineurs)
- Pris connaissance et s'engage à payer le montant de la carte de membre avant le délai donné par la direction
- Honoré la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

LE ROLE DE CHACUN

• LE JOUEUR

Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avertir l'entraîneur le plus rapidement possible.

Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles l'académie est engagé.

La tenue du joueur étant fourni par Koul Sport, elle est adaptée à la pratique du football.

Les chaussures pour terrains stabilisés, protège-tibias ne doivent pas constituer de danger pour lui et ses co-équipiers (montres, bagues, collier, bracelets...).

Il doit respecter le matériel et les locaux de académie ainsi que ceux des autres (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau et ordures, laissé les locaux comme ils ont été trouvés à l'arrivée)

Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.

Tout joueur prit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du l'académie.

• L'ENTRAINEUR / L'EDUCATEUR

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.

Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux...).

• LES PARENTS

En inscrivant leur enfant dans l'académie, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein de l'académie.

Les parents doivent :

- Accompagner ou désigner le responsable de leur enfant sur le chemin des lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
- Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.

Pour les rencontres à l'extérieur :

- Les parents peuvent accompagner les jeunes, à leurs propres frais.
- Ils ne peuvent pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants.

REGLEMENT INTERIEUR

Tous les adhérents de Koul Sport à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants,... sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché en permanence au siège (ainsi que sur le site internet de l'académie).

www.kskguinee.com

Article 1 - Fiche de renseignement

Elle doit être établie lors de l'inscription ou du renouvellement. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement à l'administration (adresse, téléphone...)

Article 2 - Carte de membre

Le paiement de la carte de membre est obligatoire au moment de l'inscription. Des facilités sont accordées le cas échéant. Des paiements échelonnés jusqu'à la date butoir décidé par la direction. Tout adhérent n'étant pas à jour dans le paiement ne pourra pas jouer après cette date.

Tout joueur désirant démissionner devra être à jour, dans le cas contraire, une opposition sera faite.

Tout joueur n'étant pas à jour ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé le montant due ainsi que celle de la nouvelle saison.

Article 3 - Licence

Tout adhérent s'engage à solliciter, par l'intermédiaire de l'académie, une licence officielle auprès de la fédération. Ce document indispensable, validé dans le respect des règlements généraux, permet au joueur de pratiquer le football et aux autres d'exercer des responsabilités au sein de l'académie. Aucun joueur non licencié ne peut participer à un match. Dans le cas contraire, la responsabilité en incombera à l'éducateur et au responsable de la catégorie.

Pour participer à plus de deux entraînements, le joueur devra fournir un certificat médical d'aptitude à pratiquer le football et une lettre par laquelle il désengage l'académie de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 - Autorisation de quitter l'académie (lettre de sortie)

Elle pourra être accordée exceptionnellement si l'adhérent est à jour dans ces redevances ou en cas de déménagement. Toute autre situation sera examinée par le comité directeur qui tranchera. La lettre de sortie ne constitue ni un dû, ni une obligation.

Article 5 - Respect des personnes et des biens

Chaque adhérent s'engage à respecter adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents.

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l'équipe, tactique de jeu...). Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image de l'académie sera sanctionné.

Les matériels, moyens et équipements mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés. L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements (nombre de ballon notamment). L'aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l'ensemble des participants. Toute dégradation sera imputée à son auteur.

Article 6 - Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Pour les enfants, il est important de rappeler qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

L'académie décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d'absence. Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés.

Article 7 - Sanctions

Toutes entrave au bon fonctionnement de l'académie, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline...) seront sanctionnées par un avertissement, une suspension voire une exclusion. La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part à la commission de discipline. Celle-ci statuera sur la ou les sanctions à prendre.

Tout carton pris pour contestation d'arbitrage ou pour acte d'antijeu flagrant sera sanctionnés.

Article 8 - Intervention médicale.

L'adhérent ou le responsable du mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

Article 9 - Le tabac.

Il est interdit de fumer dans les locaux du stade et dans les véhicules de transports des joueurs.

